

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180323-0000018858-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par déléation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-2-2-1

Séance du vendredi 23 mars 2018

### **SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME 2018-2023**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme BOHN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme GROFF donne procuration à M. HAGENBACH.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.

M. SCHITTLY donne procuration à M. FERRARI.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission de l'aménagement du territoire et du tourisme, en date du 9 mars 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- conclut qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet de Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité